

**CENTRE OUEST**  
Direction Clients Territoires Centre Ouest  
Délégation Concessions Centre-Ouest  
7 mail Pablo Picasso TSA82906  
44000 Nantes

Assistante Délégation Concessions  
Madame Isabelle BACONNAIS  
Tel. : 0251867229  
grdf-centre-ouest-concessions@grdf.fr

Madame la Mairesse Christine LE STRAT  
8 Rue François Mitterrand  
56300 PONTIVY

A Nantes, le 17 juin 2021

OBJET : Redevance d'occupation du domaine public

Madame la Mairesse,

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur votre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

En outre, l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur votre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (ROPDP) conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Nous avons le plaisir de vous informer que GRDF vous versera un montant de 4 542,00 € au titre de l'année 2021 pour ces deux redevances et vous invitons à émettre un titre exécutoire de recettes unique.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire que votre collectivité ait adopté une délibération pour le règlement de ces redevances.

Nous vous remercions de bien vouloir faire émettre par votre trésorerie, un titre exécutoire de recettes en vous assurant qu'il nous parvienne à l'adresse suivante :

GRDF  
Délégation Concessions Centre-Ouest  
7 mail Pablo Picasso TSA82906  
44000 Nantes

Nous vous prions de croire, Madame la Mairesse, à l'assurance de notre considération distinguée.

Olivier Bardou  
Délégué Concessions Centre Ouest



Le plafond de votre redevance 2021 d'occupation du domaine public est :

4 172,00 €

Insee	Commune	Longueur Canalisation (m)
56178	PONTIVY	90994
Total		90 994

Coefficient de revalorisation (CR)	1,27
------------------------------------	------

Calcul de la redevance :

$$[(0,035 \times L) + 100] \times CR$$

Conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

Le plafond de votre redevance 2021 d'occupation provisoire du domaine public est :

370,00 €

Insee	Commune	Longueur Canalisation (m)
56178	PONTIVY	969
Total		969

Coefficient de revalorisation (CR)	1,09
------------------------------------	------

Calcul de la redevance :

$$0,35 \times L \times CR$$

Conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.